

Groupe de mobilisation publique du nouveau campus de L'Hôpital d'Ottawa Mandat

Mandat

Le Groupe de mobilisation publique (GMP) du nouveau campus de L'Hôpital d'Ottawa (l'Hôpital) est un groupe délibérant qui sert de carrefour pour un dialogue éclairé et l'expression de points de vue aux différentes étapes de la planification du nouveau campus. Il examine divers aspects de la conception du nouveau campus selon certaines valeurs et recommande des solutions avantageuses pour tous afin d'assurer l'intégration du nouveau campus dans la collectivité.

- Le GMP agira comme centre d'échange d'information et d'idées et servira de mécanisme pour traiter, peaufiner et consolider les résultats du processus de mobilisation publique.
- En ce qui concerne les questions clés, le GMP présentera au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital des recommandations qui tiennent compte des résultats d'autres volets de la mobilisation publique, dont il aidera à éclairer et à structurer les échanges dans la mesure du possible. Ainsi, il pourrait réagir à des propos exprimés aux assemblées publiques ou dans les médias sociaux et invitera la population à commenter par ces moyens les points de vue qu'il exprimera. L'objectif est de créer un échange d'idées ouvert et éclairé entre les divers volets de mobilisation publique. Le GMP est chargé de consolider les points de vue et de faire des recommandations à l'Hôpital.
- Des principes de conception, définis au début du processus, guideront les délibérations du GMP, dicteront les normes et objectifs qui orienteront l'aménagement du nouveau campus et éclaireront toutes les décisions prises en la matière.
- La composition du GMP reflétera les intérêts communautaires et institutionnels en jeu. Chaque membre du groupe doit être prêt à travailler non seulement aux objectifs de l'organisme qu'il représente, mais aussi à la poursuite de tous les intérêts en cause, de façon juste et raisonnable.
- Le plan de mobilisation publique de l'Hôpital servira de feuille de route et aidera le GMP à planifier ses activités. De plus, les coprésidents (voir ci-dessous) consulteront régulièrement les dirigeants de l'Hôpital pour que les activités du GMP correspondent aux étapes de la planification du nouveau campus.

Gouvernance

Le Groupe de mobilisation publique (GMP) du nouveau campus sera dirigé par deux coprésidents relevant du Conseil des gouverneurs de l'Hôpital et nommés par ce dernier par l'entremise du Comité du plan directeur. Il s'agira des personnes suivantes :

1. Une personne respectée d'un organisme communautaire clé et dont les compétences et l'expérience en direction de comités sont reconnues
2. Le principal responsable de la mobilisation publique de l'Hôpital

Les coprésidents guideront le GMP dans la réalisation de son mandat. Ils seront responsables de convoquer et de présider les réunions et d'élaborer l'ordre du jour; de rendre compte des activités du GMP au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital et de discuter avec les médias du rôle du groupe et des résultats tout au long du processus.

Membres

Les membres du Groupe de mobilisation publique (GMP) du nouveau campus sont nommés par le Conseil des gouverneurs de l'Hôpital (voir « Groupe de mobilisation publique du nouveau campus de L'Hôpital d'Ottawa – Critères de sélection »).

Les membres sauront :

- Collaborer avec des collègues qui ont des intérêts et des points de vue différents et parfois divergents et bien équilibrer la défense des intérêts et la collaboration.
- Participer à des discussions stratégiques complexes, fondées sur des analyses et des données, et communiquer les résultats dans un langage accessible et succinct.
- Représenter efficacement un des grands domaines d'intérêt public de l'aménagement du nouveau campus : l'environnement, le patrimoine, l'utilisation à des fins récréatives des terrains de l'Hôpital, le bien-être des quartiers environnants, les peuples autochtones, le développement économique, l'accessibilité, la recherche et la formation médicales et scientifiques, etc.

Le GMP :

- comprendra des membres de plusieurs autres catégories, notamment des citoyens, des conseillers de patients et des représentants d'organismes tels que L'Hôpital d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa.
- se composera d'environ 20 membres. Les principaux intérêts doivent être représentés, mais il sera tenu compte des pratiques exemplaires qui établissent de 20 à 25 le nombre optimal de membres des groupes délibérants. Au-delà de ce nombre, l'efficacité diminue.
- jouera un rôle clé pour assurer la stabilité et la continuité du processus de mobilisation publique. On s'attend donc à ce que les membres occupent leur poste au sein du groupe pendant environ trois ans.

De plus, les membres :

- ne peuvent pas se faire remplacer aux réunions sans la permission des coprésidents;
- peuvent utiliser la langue officielle de leur choix.

Responsabilités du GMP

- Le GMP du nouveau campus se réunit de façon régulière.
- Les coprésidents proposent un calendrier pour les réunions et convoquent des réunions extraordinaires au besoin.
- Au départ, le GMP établira des règles de base pour guider le comportement des membres aux réunions et pendant les délibérations. Il établira également des règles concernant d'autres aspects clés, notamment le vote sur les recommandations, le quorum et la convocation de réunions extraordinaires.
- En général, les réunions du GMP serviront à étudier l'évolution de dossiers importants; à déterminer de quelles manières la participation du GMP au processus peut le mieux enrichir les discussions; et à formuler des

recommandations justes et équilibrées sur les questions clés.

- Comme la plupart des membres représenteront de grands organismes et réseaux, ils devront entretenir un dialogue avec ces groupes, les tenir au courant de l'avancement du projet et des délibérations du GMP et leur transmettre ses points de vue. Ils aideront également à promouvoir auprès de la population les occasions de participer au processus et d'exprimer idées et commentaires.
- Le GMP saura garder certains aspects des discussions confidentiels afin d'assurer l'intégrité des délibérations. Sous la direction des coprésidents, il définira des règles de confidentialité et de transparence.
- Les observations et recommandations du GMP seront publiées dans des rapports publics présentés au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital. Les procès-verbaux de ses réunions seront également rendus publics.
- Le GMP pourra créer des sous-comités ou des comités spéciaux pour s'acquitter de tâches particulières.

Soutien administratif et conseils d'experts

Les coprésidents du GMP bénéficieront du soutien d'un petit secrétariat de l'Hôpital. De plus, des experts indépendants (embauchés par l'Hôpital) fourniront au GMP des conseils sur son rôle et aideront les coprésidents à planifier les réunions et à diriger les délibérations, notamment en offrant des services d'animation. Le comité de planification des immobilisations et les experts-conseils membres de l'équipe de conception du nouveau campus (p. ex. architectes et planificateurs de l'utilisation du terrain) pourront aussi lui fournir une aide sous forme de présentations et de documentation.